



Heures non rémunérées AED

Par **alinevincent**, le **18/01/2015** à **20:41**

bonsoir,

je suis assistante d'éducation en ZEP.

j'ai un contrat à 75%, mon super hiérarchique a effectué le planning, je travail donc 35h par semaine depuis octobre 2015.

je viens d'apprendre que j'effectuais 5 H en trop par rapport à mon contrat et que celle-ci ne seront pas payées
(au total 80 H de travail), du fait que les aed n'ont pas le droit au heure supp.

je voulais savoir si ils étaient en droit de me refuser de me payer mes 80h .

ET si oui que puis-je demander en compensation?

merci

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **08:48**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...